

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 février 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Carole Robert  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Ste-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des employés de la MRC sont également présents ainsi qu'un journaliste et deux citoyens.

**Ouverture de la séance par la préfète**

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h.

**2019-R-AG024**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 février 2019**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG025**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 janvier 2019**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 10 janvier 2019 au 12 février 2019**

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 10 janvier 2019 au 12 février 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

## **Modification – Tarification relative aux services rendus par le service de Génie municipal de la MRC**

**Considérant** les tarifs prévus aux règlements 2012-241 « Règlement établissant la répartition des dépenses et la tarification relatives aux services rendus par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » et 2015-267 « Règlement modifiant le règlement numéro 2012-241 établissant la répartition des dépenses et la tarification relative aux services rendus par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » actuellement en vigueur;

**Considérant** qu'aucune modification n'a été apportée aux tarifs facturés aux municipalités locales depuis 2012 par le service de Génie municipal (SGM), malgré une indexation annuelle de 2,5 % des salaires des ingénieurs et des techniciens et certains rattrapages salariaux, conformément à la convention collective et aux conditions de travail des cadres en vigueur;

**Considérant** qu'une réserve avait été mise en place au SGM pour permettre le renouvellement des équipements et ainsi permettre au SGM d'offrir un service de qualité aux municipalités;

**Considérant** que cette réserve a cependant dû être utilisée en 2018 afin de permettre au service de ne pas terminer l'année en déficit, déficit d'opération principalement expliqué par l'augmentation des salaires des employés;

**Considérant** la fin du PIQM, en vertu duquel la MRC a pu financer le démarrage du SGM;

**Considérant** que l'article 4 du règlement 2015-267 prévoit que « le conseil peut, par résolution modifier les tarifs ci-haut pour toute cause lorsqu'il le juge opportun »;

**Considérant** l'analyse réalisée par le SGM et ses recommandations présentées au comité de l'Administration générale pour une modification de la tarification applicable aux municipalités locales, laquelle tarification modifiée demeure encore inférieure aux taux applicables par le marché;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de leur rencontre tenue le 6 février 2019.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu de modifier comme suit la tarification applicable aux municipalités locales par le service de Génie municipal de la MRC, conformément à l'article 4 du règlement 2015-267 :

Catégories	Taux horaire
Ingénieur	100,00 \$
Ingénieur junior	85,00 \$
Technicien	65,00 \$

**ADOPTÉE**

### **Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Plan d'opérations – Grands enjeux 2019 MRCVG**

Dépôt, pour information, du « Plan d'opérations – Grands enjeux 2019 MRCVG » préparé par la direction générale, par Mme la préfète Chantal Lamarche.

2019-R-AG027

**Autorisation – Contrat d’abonnement à la plateforme Edilexpert**

---

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à conclure un contrat avec Edilex pour un abonnement à la plateforme Edilexpert, aux conditions soumises, soit un coût annuel de 5 400 \$ pour la fonctionnalité de rédaction du document d’appel d’offres (6 000 \$ si achat non regroupé avec les municipalités locales) et 1750 \$ incluant les frais de mise en service, la formation juridique Edilexpert et la formation technique, tel que recommandé par le comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG028

**Avis de motion – Règlement numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

---

Avis est donné monsieur le conseiller Ronald Cross, qu’un projet de règlement portant le numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

---

Le projet de règlement numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » est déposé et présenté aux membres du Conseil, pour adoption à une séance ultérieure.

2019-R-AG029

**Adoption – Politique d’achat modifiée de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que le dépôt d’un projet de Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, R.L.R.Q., c. C-27-1;

**Considérant** que ce projet de règlement comporte sept types de mesures relatives à la gestion contractuelle;

**Considérant** que ce projet de règlement prévoit aussi les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l’appel d’offres public, variant selon des catégories de contrats déterminées;

**Considérant** que suite à la refonte de la réglementation en cette matière qui sera confirmée par l’adoption du Règlement sur la gestion contractuelle, la Politique d’achat de la MRC, qui guide les règles internes d’approvisionnement, devra être mise à jour;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l’Administration générale de la MRC à l’occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d’adopter la Politique d’achat modifiée de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, laquelle entrera en vigueur sur adoption du Règlement 2019-335 portant sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG030

**Adoption – Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel ou travail et traitement des plaintes**

---

**Considérant** l’article 81.19 de la Loi sur les normes du travail qui prévoit l’obligation pour les employeurs d’adopter et rendre disponible à ses salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes;

**Considérant** la volonté de la MRC d’adopter une telle politique afin d’affirmer son engagement à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de l’organisation, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

**Considérant** que cette politique visera également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués à la MRC lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes de la MRC.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG031**

**Adoption – Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, telle que présentée et recommandée par les membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG032**

**Radio communautaire CHGA – Acceptation d'une proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2019 et 2020**

---

**Considérant** que la Radio communautaire CHGA offre à la MRC le renouvellement du forfait publicitaire « Clé en main », pour les années 2019 et 2020;

**Considérant** que cette activité publicitaire vise notamment à faire connaître la MRC ainsi que la Vallée-de-la-Gatineau tant aux vacanciers de passage dans la MRC qu'aux villégiateurs et résidents de la région;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte la proposition publicitaire « Clé en main » reçue de la Radio CHGA pour les années 2019-2020, aux conditions présentées et au prix soumis de 14 000 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG033**

**Autorisation de signature – Addenda – Entente 2017-2022 entre les MRC de l'Outaouais (Papineau, Collines-de-l'Outaouais, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac), L'ATINO, l'UQO et la Fondation de l'UQO concernant le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la préfète Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale Mme Lynn Kearney à signer l'addenda à l'« Entente 2017-2022 entre les MRC de l'Outaouais (Papineau, Collines-de-l'Outaouais, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac), L'ATINO, l'UQO et la Fondation de l'UQO concernant le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) », addenda modifiant l'article 4.3 « Travaux de L'ATINO » de ladite Entente.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG034**

**Appui – Résolution 2018-11-203 de la MRC de Papineau – Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal – Financement des MRC du Québec**

---

**Considérant** la demande d'appui présentée par la MRC de Papineau suite à l'adoption de leur résolution 2018-11-203 concernant la préparation et la conclusion du prochain Pacte fiscal;

**Considérant** que le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

**Considérant** que le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016;

**Considérant** que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, sans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

**Considérant** que le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

**Considérant** que selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme /Redevances sur les ressources naturelles », la MRC de Papineau craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

**Considérant** que le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales;

**Considérant** que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

**Considérant** que les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 2018-11-203 adoptée par la MRC de Papineau afin de demander au gouvernement du Québec, plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées.

Il est également résolu que la préfète et la directrice générale soient et sont mandatées pour assurer les suivis de la présente décision.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG035

**Renouvellement conditionnel de l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »**

**Considérant** les résolutions 2018-R-AG189 et 2018-R-AG259 adoptées par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau informant notamment le gouvernement du Québec de son intention de ne pas renouveler l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État», advenant que les modalités de financement de cette entente demeurent les mêmes que celles prévues à l'entente 2014-2019, particulièrement en ce qui a trait au partage des revenus générés par la gestion de cette entente;

**Considérant** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau réitère et confirme ses demandes adressées au gouvernement du Québec dans les résolutions 2018-R-AG189 et 2018-R-AG259;

**Considérant** la préparation et la conclusion prochaine d'un nouveau Pacte fiscal;

**Considérant** que la MRC souhaite que ses demandes soient entendues et considérées par le nouveau gouvernement;

**Considérant** que dans l'attente de la conclusion de ce nouveau Pacte fiscal, la MRC serait ouverte à considérer la possibilité de renouveler l'entente actuellement en vigueur pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, conditionnellement à un engagement clair du gouvernement d'en réviser les modalités;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'informer le gouvernement du Québec de son ouverture à considérer la possibilité de renouveler l'entente actuellement en vigueur pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, conditionnellement à un engagement clair du gouvernement d'en réviser les modalités et de mandater la préfète et la directrice générale pour assurer le suivi de ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-R-AG036**

**Radiation de créances – Intérêts de moins de dix dollars (10 \$) à recevoir, années 2018 et antérieures – MRC et TNO**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles à procéder à la radiation des intérêts de moins de dix dollars (10 \$) dus à la MRC et les TNO, pour les comptes des années 2018 et antérieures, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG037**

**Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente avec le Centre local d'emploi – Mesure « Soutien aux travailleurs autonomes »**

---

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative à la mesure « Soutien aux travailleurs autonomes » avec le Centre local d'emploi et mandate M. Marc Cloutier à titre de signataire pour la réclamation mensuelle de paiement et pour la transmission du rapport mensuel prévu à cette entente.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG038**

**Autorisation de signature – Entente inter MRC avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Échange de services en évaluation foncière et en comptabilité**

---

**Considérant** que la MRC des Collines-de-l'Outaouais éprouve certains besoins en assistance technique au service des Ressources financières, Approvisionnement et Cour municipale;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau possède les effectifs et l'expertise pour supporter le service des Ressources financières, Approvisionnement et Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau éprouve certains besoins en assistance technique en évaluation foncière;

**Considérant** que la MRC des Collines-de-l'Outaouais possède les effectifs et l'expertise pour supporter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le domaine de l'évaluation foncière;

**Considérant** qu'il est avantageux pour les deux (2) MRC de procéder à un échange de service permettant de combler leurs besoins respectifs.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la préfète, Mme Chantal Lamarche, et la directrice générale, Mme Lynn Kearney, à signer une entente inter MRC avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant un échange de services en évaluation foncière et en comptabilité.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG039

**Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités Amies des Aînés – Demande de prolongation de démarche**

Modifiée par  
2019-R-AG102  
Le 16 avril 2019

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est vu recevoir du financement par le Ministère de la Famille afin de se doter d'une Politique familiale et d'une politique pour les aînés en lien avec la démarche Municipalités Amies des Aînés (PFM-MADA);

**Considérant** la résolution 2016-R-AG253 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 16 août 2016;

**Considérant** que la démarche PFM-MADA implique la participation, dans les municipalités concernées, d'un élu nommé responsable des questions familles et aînés pour chacun des comités de pilotage municipal;

**Considérant** que ces mêmes élus participent aussi au comité de pilotage de la PFM et de la démarche MADA de la MRC;

**Considérant** qu'en tout début de démarche a eu lieu une période de campagne électorale suivie d'une élection municipale;

**Considérant** que plusieurs de ces élus responsables des questions familles et aînés ont quitté la vie politique suite à l'élection;

**Considérant** que la nomination de nouveaux élus responsables des questions familles et aînés dans certains comités de pilotage a pris un certain temps tout comme leur appropriation de la démarche PFM-MADA;

**Considérant** que pour la plupart des comités de pilotage dans les municipalités le recrutement de bénévoles pour former ces comités n'était pas complété avant que ne soit lancée la campagne électorale;

**Considérant** que l'ensemble des éléments cités précédemment a entraîné pour la démarche PFM-MADA d'importants retards rendant impossible le respect de l'échéancier prévu lors de la signature des conventions avec le Ministère.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, incluant les maires et mairesses des municipalités participantes au Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités Amies des Aînés:

- D'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à procéder à une demande de prolongation de démarche auprès du Ministère de la Famille;
- De s'engager auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction de sa politique familiale et son plan d'action afin de lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- De s'engager auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des politiques familiales et plans d'action des municipalités suivantes pour transmettre ensuite l'ensemble des travaux d'ici le 15 août 2019 :

- La municipalité d'Aumond
  - La municipalité de Bois-Franc
  - La municipalité de Cayamant
  - La municipalité de Déléage
  - La municipalité de Denholm
  - La municipalité de Grand-Remous
  - La municipalité de Low
  - La municipalité de Messines
  - La municipalité de Montcerf-Lytton
  - La municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- D'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRCVG à procéder à une demande de prolongation de démarche auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille;
- De s'engager auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille à compléter la rédaction de sa politique Municipalités Amies des Aînés (MADA) et son plan d'action afin de lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- De s'engager auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des plans d'action MADA pour les municipalités suivantes et lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- La municipalité d'Aumond
  - La municipalité de Bois-Franc
  - La municipalité de Cayamant
  - La municipalité de Déléage
  - La municipalité de Denholm
  - La Ville de Gracefield
  - La municipalité de Grand-Remous
  - La municipalité de Lac-Sainte-Marie
  - La municipalité de Low
  - La municipalité de Messines
  - La municipalité de Montcerf-Lytton

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG040**

**Modification de la résolution 2018-R-AG007 – Présidence du comité Multiressources de la MRC**

**Modifiée par  
2020-R-AG037  
Le 17 février 2020**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG007 afin de nommer M. Roch Carpentier à titre de président du comité Multiressources de la MRC, en remplacement de Mme Julie Jolivette.

**Modifiée par  
2020-R-AG190  
18 août 2020**

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG041 Modification de la résolution 2018-R-AG016 – Représentante de la MRC au sein de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-milles (SAGE 31 milles)**

Monsieur le conseiller Gilles Bastien, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG016 afin de nommer Mme Chantal Lamarche, préfète, à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la SAGE 31 milles, en remplacement de M. Gilles Bastien, et que M. Raymond Morin demeure substitut.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG042**

**Position du Conseil de la MRC – Persévérance scolaire et réussite éducative**

**Considérant** que le Conseil de la MRC souhaite valoriser l'éducation et contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire;



**Considérant** que le Conseil de la MRC souhaite soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la MRC;

**Considérant** que le Conseil de la MRC contribue à la persévérance scolaire en faisant la promotion de la culture et des saines habitudes de vie;

**Considérant** que le Conseil de la MRC souhaite favoriser l'optimisation des services et infrastructures de proximité afin de permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel et de s'épanouir à travers leur parcours éducatif.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de confirmer que la persévérance scolaire et la réussite éducative sont une priorité du Conseil pour les enfants et adolescents de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'il appartient à tous de leur proposer un environnement de vie qui favorisera leur réussite.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG043 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019**

---

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 258 956,04 \$.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG044 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2019**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 285 999,31 \$.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG045 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2019**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 janvier au 19 février 2019, totalisant un montant de 271 202,03 \$.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG046 Adoption de la liste des comptes fournisseurs – MRC au 19 février 2019**

---

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 février 2019 totalisant un montant de 222 679,30 \$.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG047 Adoption de la liste des comptes fournisseurs – TNO au 19 février 2019**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 février 2019, totalisant un montant de 5 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Lynn Kearney,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2019-R-AG048

**Autorisation d'embauches – Dotation de postes en affichage**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche des candidats retenus suite au processus de sélection réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil, pour les dotations aux postes suivants :

- Urbaniste/aménagiste
- Inspecteur régional en urbanisme
- Technicien forestier
- Agent de développement PDZA
- Chargé de projet en environnement

**ADOPTÉE**

2019-R-AG049

**Autorisation de signature – Entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2019**

**Considérant** que la MRC souhaite depuis plusieurs années obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, notamment pour accroître la surveillance, la sécurité et la prévention de la criminalité sur son Parc linéaire;

**Considérant** la possibilité offerte à la MRC de participer à ce programme pour la période estivale 2019;

**Considérant** que les services des cadets seront principalement dédiés aux activités du Parc linéaire et qu'ils pourront également être utilisés pour des activités régionales se déroulant sur le territoire de la MRC, sur autorisation préalable de la direction générale de la MRC;

**Considérant** que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

**Considérant** que la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

**Considérant** que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

**Considérant** que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de nature policière.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale, Mme Lynn Kearney, à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture de services de cadets pour la saison estivale 2019.

**ADOPTÉE**

## **Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Rapport annuel 2018 – Centre de traitement des boues de fosses septiques**

---

Dépôt, pour information, du rapport annuel 2018 du Centre de traitement des boues de fosses septiques, lequel sera également transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et disponibles sur le site web de la MRC.

2019-R-AG050

### **Appui – Position de Tricentris sur la consigne du verre**

---

**Considérant** que la consigne au Québec existe pour les contenants de bière et de boissons gazeuses depuis 1984;

**Considérant** que le débat de société sur l'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants refait surface de façon cyclique chez;

**Considérant** que dernièrement la consigne fait l'objet de médiatisation avec, comme portée principale, l'inclusion d'une plus grande diversité de contenants de verre;

**Considérant** que les contenants de verre sont actuellement admis dans la collecte de matières recyclables pèle mêle et traités par les centres de tri;

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est membre de Tricentris, centre de tri;

**Considérant** que Tricentris est chef de file dans le recyclage du verre, en ayant élaboré une technologie et une installation industrielle de micronisation du verre et que la poudre de verre qui en résulte est utilisée comme substitut partiel du ciment Portland dans les mélanges de béton en conférant ainsi à ce dernier une plus faible empreinte écologique et des caractéristiques physico-chimiques améliorées;

**Considérant** que quatre autres centres de tri québécois ont signé, de pair avec Tricentris, une déclaration et un argumentaire contre de la possibilité d'élargir la consigne qui est basé sur des faits, une expérience sectorielle, des réalisations et des statistiques à jour;

**Considérant** que depuis 10 ans des études de centres de recherches universitaires québécois indépendants ont démontré de la mise sur pied d'une consigne pour les bouteilles de verre (de vin et de spiritueux notamment) serait très dispendieuse pour la société et serait un système parallèle à la collecte sélective des matières recyclables en place;

**Considérant** que les programmes de consigne les plus performants sur le plan environnemental sont les programmes privés où les contenants sont lavés et remplis à nouveau;

**Considérant** qu'en absence d'installations de nettoyage et d'embouteillage de vins et de spiritueux, les bouteilles de verre seraient destinées aux mêmes filières de recyclage au Québec que les autres contenants de verre comme celles des marinades et tartinades;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Environnement à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la position de Tricentris afin de s'opposer à l'élargissement de la consigne du verre afin de leur permettre de poursuivre dans la direction du développement de nouveaux débouchés pour le verre de la collecte sélective.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG051

### **Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – Mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique**

---

**Considérant** l'état d'urgence climatique causée principalement par l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète;

**Considérant** le cri d'alarme lancé par la communauté scientifique et le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

**Considérant** la résolution numéro CC18-046 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) demandant aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

**Considérant** la résolution numéro 18-11-28-39 de la MRC Vaudreuil Soulanges à cette même fin;

**Considérant** la recommandation du comité environnement en ce sens à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2019.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- De reconnaître que les transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;
- De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés d'intervenir le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG052

### **Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

---

**Considérant** que le gouvernement fédéral procède actuellement à la révision des catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et prévoit d'exclure certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**Considérant** que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 et que chaque municipalité pouvait utiliser 20 % de son enveloppe pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité;

**Considérant** que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux devant être exécutés dans leurs communautés respectives;

**Considérant** la décision d'éliminer les bâtiments municipaux des projets admissibles à la TECQ ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises en ce qui concerne la planification des travaux de construction, ainsi que l'amélioration des équipements de leur communauté;

**Considérant** que plusieurs projets des municipalités québécoises sont actuellement remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**Considérant** que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures, tel un réseau d'aqueducs et d'égouts, ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont dorénavant plus admissibles;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux réalisés « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**Considérant** que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa décision;

**Considérant** que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment en transmettant une lettre au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, le 22 janvier 2019;

**Considérant** que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription, M. William Amos, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa décision;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre du 6 février 2019 tenue dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est unanimement résolu :

- D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa décision en ce qui a trait aux catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence, et ce, afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. William Amos, et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers;
- De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicki-May Hamm, pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-R-AG053

#### **Appui aux municipalités de la MRC – Registre québécois des armes à feu**

---

**Considérant** l'adoption de la *Loi édictant un registre prévoyant l'inscription des armes à feu* par l'Assemblée nationale;

**Considérant** que le Registre mis en place par cette *Loi* suscite des débats dans plusieurs communautés;

**Considérant** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a invité le gouvernement à consulter largement les communautés de toutes les régions quant au suivi et à l'évaluation des impacts des mesures proposées par la *Loi*;

**Considérant** que ce dossier ne relève pas des compétences de la MRC, mais que la majorité des municipalités la composant ont interpellé la MRC afin de les appuyer dans leur opposition au Registre québécois des armes à feu;

**Considérant** que la *Loi* est actuellement en vigueur et doit être respectée, mais qu'en suivi de la rencontre du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC tenue le 5 février 2019, les membres recommandent au Conseil d'appuyer les municipalités s'étant opposées au Registre québécois des armes à feu;

**Considérant** que l'argent utilisé pour financer le registre pourrait être utilisé pour financer des programmes qui contribueraient à promouvoir la sensibilisation, la prévention et la sécurité entourant les armes à feu et que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées dans d'autres domaines (éducation, santé).

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec de revoir les modalités prévues à la *Loi édictant un registre prévoyant l'inscription des armes à feu*, afin de soustraire les propriétaires d'armes à feu à leur inscription au Registre prévu à cette fin et de plutôt déployer l'argent utilisé pour financer le registre pour financer des programmes qui contribueraient à promouvoir la sensibilisation, la prévention et la sécurité entourant les armes à feu.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG054

**Gestion du fonds événementiel de la MRC – Dates de dépôt de projets et modalités**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de mettre en place, dès 2020, trois (3) dates pour le dépôt de projets au Fonds événementiel de la MRC, avec répartition des sommes disponibles, et d'ajouter une condition à l'admissibilité des projets à l'effet que seuls les événements respectant certains critères Écoresponsable soient admissibles au financement maximal disponible.

Il est également résolu que pour l'année 2019, cette nouvelle gestion du Fonds événementiel débute à la 3<sup>e</sup> période avec disponibilité des sommes résiduelles, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal**

---

Madame la conseillère Julie Jolivette se retire de la séance à 18 h 16.

2019-R-AG055

**Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Ville de Gracefield – Festival d'été 2019**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par la Ville de Gracefield pour l'organisation du « Festival d'été de Gracefield 2019 », pour un montant de 5 000 \$;

**Considérant** que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, mais que certaines conditions devront être respectées pour obtenir le financement maximal de 5 000 \$;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence** monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Gracefield, pour l'organisation du « Festival d'été 2019 », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, notamment quant à la présence d'une thématique et à la démonstration de la provenance des festivaliers.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG056

**Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Course Val-gatinoise**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation de la « Course Val-gatinoise » qui se déroulera sur le Parc linéaire, pour un montant de 2 500 \$;

**Considérant** que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence** monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, pour l'organisation de la « Course Val-gatinoise » qui se déroulera sur le Parc linéaire, conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG057

**Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) – Foire gourmande 2019**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par la CCMVG pour l'organisation de la « Foire gourmande 2019 », pour un montant de 500 \$;

**Considérant** que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence** madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 500 \$ à la CCMVG, pour l'organisation de la « Foire gourmande 2019 », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG058

**Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Club de curling Vallée-de-la-Gatineau – Tournoi mixte 2019**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par le Club de curling Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation d'un « Tournoi mixte », pour un montant de 2 800 \$;

**Considérant** que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, pour un montant de 2 500 \$;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence** monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au Club de curling Vallée-de-la-Gatineau, pour l'organisation d'un « Tournoi mixte », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG059

**Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de développement culturel (EDC) intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC)**

---

**Considérant** que le MCC a confirmé la possibilité d'augmenter le financement prévu à l'Entente de développement culturel en vigueur pour l'année 2018-2019 (année 2 de l'EDC) pour des activités culturelles;

**Considérant** que la Ville de Maniwaki est intéressée à participer à l'EDC à titre de partenaire pour le développement d'un projet de création d'art urbain;

**Considérant** que ce projet permettra de renforcer le sentiment d'appartenance de la population à la région;

**Considérant** le besoin de stimuler la population par le rayonnement culturel, la possibilité de favoriser l'accès et la sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine de notre région;

**Considérant** que ce projet rendra la Ville vivante et accessible, en favorisant la participation culturelle de divers publics;

**Considérant** l'engagement de la Ville de Maniwaki de contribuer à parts égales au projet avec le MCC, pour un montant de 10 000 \$ chacun;

**Considérant** que ce financement du MCC serait rattaché à l'objectif 1.4 de l'EDC « Participer, à l'année 2, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'une murale d'art mettant en valeur l'identité régionale »;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence** monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'autoriser la signature d'un addenda à l'Entente de développement culturel intervenue avec le MCC, afin d'obtenir le financement disponible pour le projet de création d'art urbain de la Ville de Maniwaki, qui investira 10 000 \$ pour obtenir le même montant du MCC.

**ADOPTÉE**

#### **Note au procès-verbal**

---

Madame la conseillère Julie Jolivette réintègre son siège à 18 h 18.

2019-R-AG060

#### **Lancement d'un appel de projets en culture et formation d'un comité de sélection - Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec**

---

**Considérant** que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC ont signé une Entente de développement culturel;

**Considérant** que le Conseil de la MRCVG a réservé une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour la mise en œuvre de cette entente, en complément des sommes octroyées par le MCC;

**Considérant** que le développement culturel est considéré comme une priorité pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que plusieurs organismes de la Vallée-de-la-Gatineau souhaitent bénéficier de cette entente;

**Considérant** qu'un appel de projets doit être lancé et que des montants seront attribués pour les différents volets de cette Entente;

**Considérant** qu'un comité de sélection doit être formé afin d'évaluer et recommander les projets soumis.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise :

- Que les montants maximums suivants soient alloués pour chacun des volets prévus à l'Entente de développement culturel:
  - 1 000 \$ par projet pour le volet activités arts et culture;
  - 1 000 \$ par projet pour les Journées de la Culture;
  - 1 500 \$ par projet pour le volet patrimoine;
- Que le délai alloué pour le dépôt des projets soit de quatre (4) semaines;
- Qu'un comité soit formé afin d'évaluer les projets et de faire des recommandations au Conseil et que ce comité soit formé des membres suivants :
  - Un(e) représentant(e) du MCC;
  - Madame Jennifer Nolan, agente de développement loisir culture MRCVG;
  - Madame Francine Fortin, mairesse Ville de Maniwaki;
  - Monsieur Alphée Moreau, maire municipalité d'Aumond;
  - Monsieur Marc Cloutier, directeur du développement économique MRCVG;
- Que la directrice générale soit autorisée à nommer un ou des substituts au comité de sélection en cas d'indisponibilité d'un des membres nommés.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG061

#### **Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention 2019-2020**

---

**Considérant** l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 9 que la MRC doit établir et adopter annuellement des priorités d'intervention, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'Entente, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMH;

**Considérant** qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire;



**Considérant** que les priorités d'intervention de la MRC ont été regroupées sous les thèmes de la *Vision stratégique Horizon 2015*;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les priorités d'intervention établies pour 2019-2020, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG062**

**Appel de projets – Fonds de développement des territoires**

---

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'accepter les modalités relatives à un appel de projets pour le Fonds de développement des territoires, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier et tel que présenté au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG063**

**Appui à la résolution 2018-12-A3855 de la municipalité d'Aumond – Ministère des Transports du Québec – Sécurité et entretien hivernal de la route 107**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 2018-12-A3855 adoptée par la municipalité d'Aumond demandant au ministère des Transports du Québec de procéder à un changement de classification de la Route 107 afin de permettre un entretien plus adéquat et sécuritaire de cette route, vu l'augmentation de son achalandage au cours des dernières années, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**ADOPTÉE**

**2019-R-AG064**

**Contribution financière aux Bourses de la relève pour l'année 2019**

---

**Considérant** que le projet des Bourses de la relève est soutenu, depuis sa création, par divers organismes et organisations de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le but de ce système de bourses est de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que les bourses peuvent être attribuées aux boursiers pour des études professionnelles, collégiales ou universitaires, à certaines conditions;

**Considérant** que suite à l'obtention de leur diplôme, ces boursiers, majoritairement originaires de la Vallée-de-la-Gatineau, s'engagent à travailler dans la région;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive sa participation au projet des Bourses de la relève et octroie un montant de 3000 \$ pour ce faire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-R-AG065

**Appui au projet de développement de la MRC de Pontiac – Financement du réseau routier forestier multiressources**

---

**Considérant** la volonté de la MRC de Pontiac de développer sa région via un réseau routier forestier multiressources de qualité;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau partage les préoccupations adressées par la MRC de Pontiac relativement au financement accordé au réseau routier forestier multiressources par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la MRC de Pontiac afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de réviser le financement accordé au réseau routier forestier multiressources.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG066

**Financement à même le Fonds Hydro-Québec – Panneaux d'interprétation du Parc Vallée-de-la-Gatineau**

---

Monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le financement des panneaux d'interprétation qui seront remplacés pour chacune des municipalités au Parc Vallée-de-la-Gatineau, au coût de 1 300 \$ chacun, à même le Fonds Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG067

**Adoption – Second projet de règlement 2018-329 « Modifiant le Règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG afin d'autoriser certaines activités dans les zones d'exploitations contrôlées, de même que modifiant certaines dispositions générales concernant les droits acquis et certaines dispositions relatives aux normes de construction »**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 76 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un règlement de zonage, un règlement de lotissement et un règlement de construction applicable dans ses TNO;

**Considérant** le règlement de zonage No. 93-82 concernant les territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est entré en vigueur en 1995;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu une demande de projet de développement récréotouristique de la ZEC Bras-Coupé Désert;

**Considérant** que depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage No. 93-82, les dispositions communes à toutes les zones n'ont pas été révisées;

**Considérant** que le *règlement provincial sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* établit des normes relatives aux constructions et au déboisement des terres en locations;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau juge opportun d'intégrer les normes établies par ledit règlement provincial au règlement de zonage No. 93-82 concernant certaines dispositions relatives aux normes de constructions et de déboisement sur les terres en locations;

**Considérant** que depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage No. 93-82, les dispositions particulières à chacune des zones n'ont pas été révisées;

**Considérant** que depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage No. 93-82, les dispositions communes aux bâtiments accessoires n'ont pas été révisées;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau juge nécessaire de reconnaître certaines conditions relatives aux droits acquis concernant des baux à des fins de villégiature résidentielle;

**Considérant** qu'un premier projet de règlement 2018-329 a été présenté lors de la séance du Comité d'aménagement et de développement du 14 août 2018 et que les membres ont recommandé son adoption;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 septembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

**Considérant** l'adoption de ce premier projet de règlement 2018-329 à l'occasion de la séance ordinaire du 18 septembre 2018, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19);

**Considérant** qu'une assemblée publique a été tenue le 9 janvier 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19) et qu'aucun commentaire n'a été émis à l'égard du projet de règlement modificateur;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le second projet de règlement 2018-329 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2019-R-AG068

**Octroi de contrat – Recherche de prix 190208 – Étude, développement de la Véloroute des Draveurs**

---

**Considérant** l'invitation lancée à quatre (4) soumissionnaires, dans le cadre de la recherche de prix 190208, afin de permettre la réalisation d'une étude sur la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** que l'étude visera à fournir un ensemble d'analyses et de propositions basées sur une expertise reconnue et les meilleures pratiques qui mèneront à une prise de décision éclairée, pour accroître le développement de la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** lors de la phase de mise en œuvre, les conclusions de l'étude permettront d'améliorer la qualité de l'expérience des usagers ainsi qu'à augmenter l'achalandage et les retombées socio-économique et touristiques;

**Considérant** que deux (2) soumissionnaires ont présenté une offre dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation;

**Considérant** que la soumission présentée par « Collectif pour un récréotourisme novateur et durable » s'est avérée être la plus basse soumission reçue;

**Considérant** la recommandation formulée par la direction générale suite à l'ouverture des soumissions.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 190208 « Étude – Développement de la Véloroute des Draveurs » à « Collectif pour un récréotourisme novateur et durable », au prix et conditions soumis.

**ADOPTÉE**

**Correspondance**

---

Aucune question sur la correspondance.

**Varia pour information**

---

Aucun Varia.

**Période de questions et parole au public**

---

**2019-R-AG069**

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 23.

**ADOPTÉE**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Me Véronique Denis**  
Greffière et directrice  
générale adjointe